

LE CARILLON

HEUGNES

AUTOMNE 2008

Sommaire

Mot du Maire	1
Commune de Heugnes	2
Communauté de Communes	3
Repas entre voisins	4
Rallye	5
Ass des Parents d'Elèves	5
Assainissement	6
Calendrier des fêtes	6
Calendrier du Football	6
Infos Pratiques Santé	7
Info Pratique Plantations	7
15 Août	8
DARC	8
Société de Chasse	8
Horaires Boulangerie	8
Mini-Bus Médiathèque	8
Etat Civil	8
Course du 14 Août	8

Le Mot du Maire

Samedi 25 Octobre nous accueillerons une partie de la Coupe de France des Rallyes. Les habitants d'Audière, la Butte, les Avineaux, le Carroir, la Basse Berthonnière, la Reuille, la Blanchardière vont être directement concernés ; les riverains de la Boulinière, la Haute et la Basse Berthonnière, les Charrauds vont être perturbés. Pour tous ceux qui sont directement concernés par le circuit, un seul numéro de téléphone :

02 54 08 97 15.

Les associations locales : les Amis du Jeudi, le Comité des Fêtes, l'AS Heugnes, l'Amicale des Pompiers, l'Amicale des Pêcheurs et la Société de Chasse se sont regroupées pour organiser trois buvettes sandwicheries à la Butte, la Boulinière et le Carroir.

S'il y a des inconditionnels du sport automobile, il y a aussi les novices et j'appelle à la plus grande prudence tous ceux qui vont aller sur le circuit assister à un sport spectaculaire mais aussi dangereux. Le circuit va être surveillé par des gendarmes, des commissaires et des médiateurs (voir plan intérieur). Le public avisé, venu de loin, va accéder au circuit par les itinéraires officiels, mais pour nous tous Heugnois qui connaissons parfaitement les petits chemins : **PRUDENCE !** Ne vous placez pas sur les trajectoires mais plutôt sur des talus, assez loin des voitures.

Beaucoup plus terre à terre, les travaux d'assainissement ont débuté depuis quelques jours et vont perturber eux aussi la quiétude des riverains pour quelque temps.

La Communauté de Communes va acquérir un terrain à la Pinardière en vue d'un lotissement locatif et privatif.

En attendant, je vous donne rendez-vous à l'occasion des Vœux de la Municipalité, le Samedi 27 Décembre vers 17 h 30 à la Maison des Associations

Bernard GARNIER

Bulletin Municipal
n°53
AUTOMNE 2008

COMMUNE DE HEUGNES

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Séance du 19 juillet 2008.

• Assainissement

Après sa réunion du jeudi 17 juillet 2008, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a retenu et classé dans l'ordre les trois entreprises suivantes.

Pour le lot n°1 : - Entreprise SOGEA : 195 444 €

- Entreprise Poulain : 244 010 €

- Entreprise Castello : 244 409 €

Pour le lot n°2 : - SAUR : 179 845 €

- Entreprise Voisin : 177 004.05 €

- Entreprise Brunet-Sint : 245 771.45€

Après en avoir délibéré, la CAO a retenu : - pour le lot n°1 l'entreprise SOGEA
- pour le lot n°2 la SAUR.

Le Conseil Municipal a validé la décision de la Commission d'Appel d'Offre. Le marché est donc établi pour la somme de 375 289 € (195 444 + 179 845) plus 15 % environ de frais annexes.

• Boulangerie

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal du devis des Etablissements GUIMIER SA pour l'achat d'un surgélateur conservateur de marque ODIC destiné à la boulangerie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'offre présentée pour un montant de 8 200.00 euros HT. Les crédits nécessaires sont ouverts au budget annexe boulangerie.

Séance du 5 septembre 2008.

- Résiliation de bail.

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant de Mr De RANCOURT Baptiste, locataire d'un logement communal sis 4, route de Palluau depuis le 1^{er} septembre 2002, lequel sollicite la résiliation de son bail pour convenance personnelle. Le Conseil Municipal accepte la résiliation au 30 novembre 2008.

- Départementalisation du Centre de Première Intervention de Heugnes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et suite à l'avis favorable des sapeurs pompiers, donne son accord de principe sur le projet de départementalisation du CPI de Heugnes

- Renouvellement du contrat de l'agent des services techniques non titulaire à compter du 1^{er} juillet 2008 :

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de l'agent des services techniques non titulaire chargé d'effectuer le ménage à la Maison des Associations, à compter du 1^{er} juillet 2008, pour une durée de un an.

- Indemnités de conseil et d'aide à la confection des budgets allouées au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes :

Le Conseil Municipal décide d'allouer au Comptable du Trésor de Valençay, à compter du 12 juillet 2008 et chaque année, l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection du budget, suivant un décompte présenté conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

Séance du 3 octobre 2008.

- Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Hydraulique Agricole du Pays d'Ecueillé

Monsieur le Maire, rappelle que la dernière échéance du prêt contracté auprès du Crédit Agricole du Centre Ouest a été payée en juin 2008 et que le Conseil Municipal doit accepter la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Hydraulique Agricole du Pays d'Ecueillé. Il précise que cette dissolution doit être effective au 31 décembre 2008.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire, accepte la dissolution au 31 décembre 2008 et la répartition équitable de l'actif de ce syndicat entre les 9 communes adhérentes :

Ecueillé	Gehée	Frédille
Pellevoisin	Selles-sur-Nahon	Jeu-Maloches
Heugnes	Villegouin	Préaux

- Assainissement : Ouverture de crédit de trésorerie - Offre de Dexia Crédit Local.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition DEXIA CREDIT LOCAL dans le cadre d'un financement en 2008 pour la commune de Heugnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition suivante :

DEXIA CREDIT LOCAL / CREDIT DE TRESORERIE

Montant : 200 000,00 € Durée : 12 mois Taux Fixe : 5.70 %
Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle et payable au trimestre
Frais de dossier : 225.00 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce crédit de trésorerie.

- Emprunt 2008 / Assainissement collectif de Heugnes - Offre de Dexia Crédit Local

Monsieur le Maire rappelle que, pour financer l'assainissement collectif, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 250 000,00 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

DEXIA CREDIT LOCAL / EMPRUNT ASSAINISSEMENT 2008

Montant : 250 000,00 € Durée : 24 ans et 5 mois Taux Fixe : 5.17 %
Périodicité de facturation des intérêts : annuelle

Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ECUEILLE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2008

Le Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé, réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr Bernard GARNIER, Président, a, lors de sa dernière séance, écouté avec attention l'exposé de Mr Eric MASSE, Secrétaire Général d'Indre Initiative, et de Mme VANDENBOSSCHE, bénévole au sein de cet organisme, lesquels ont exposé les différentes attributions et aides que ce service peut apporter aux personnes porteuses d'un projet d'installation d'entreprises, de commerces, d'artisanat, etc....

Il a également été informé que le projet de regroupement avec le SICTOM de Levroux concernant la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères et produits de Déchetterie était abandonné; aussi, afin d'assister la Communauté de Communes dans l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises nécessaire pour la passation d'un marché (marché européen à bon de commande), le Conseil de Communauté de Communes accepte la proposition des services de l'Équipement et autorise le Président ou le Vice-Président à signer le devis correspondant et tous documents y afférent.

Une demande de subvention sera transmise au Conseil Général, au titre du Fonds d'Action Rurale (FAR), pour les travaux de voirie à réaliser au cours de l'année 2009 sur le territoire de la Communauté de Communes.

Le Conseil de Communauté de Communes émet un avis favorable au versement des indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires à Monsieur PERROT, Trésorier Municipal, et ce à compter du 12 juillet 2008

Il décide, conformément aux dispositions de l'article 1464 D du Code Général des Impôts et considérant le projet de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la Commune d'Ecueillé et ce, afin de maintenir une médecine et une offre de soin primaire satisfaisante sur le territoire de la Communauté de Communes, d'EXONERER de Taxe Professionnelle pour la part lui revenant, les médecins et les auxiliaires médicaux pour une durée de cinq ans.

Concernant les travaux d'élargissement du parking de la déchetterie, le devis de l'entreprise Pascal LACHAISE de Villegouin est retenu.

Le Conseil de Communauté de Communes accepte la proposition de NR Communication pour la dématérialisation des marchés. Cette procédure consiste à diffuser, le plus largement possible, les avis aux entreprises. Elle leur permet de retirer les Dossiers de Consultation et de soumissionner par voie électronique, si elles le souhaitent.

Un avis défavorable est émis quant à la mise en place par la Berrichonne Football d'un service de déplacements (autocar et place de stade) moyennant participation financière de la Communauté de Communes, en fonction de la population et des formules.

Concernant la subvention sollicitée par l'Ecurie Berrichonne pour l'organisation du Rallye National de l'Indre des 25 et 26 septembre 2009, la décision sera prise après le déroulement de la Finale de la Coupe de France des Rallyes.

Le Conseil de Communauté de Communes émet un avis favorable pour la réalisation d'une étude concernant la création d'un lotissement d'habitations sur la Commune de Villegouin et pour l'acquisition de terrains sur la Commune d'Heugnes pour le même objectif.

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2008

Le Conseil de Communauté de Communes, réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr Bernard GARNIER, Président, a, lors de sa séance, approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises concernant la Collecte, le Transport et le Traitement des produits issus de Déchetterie et de Déchets Ménagers. Il a chargé le Président ou le 1^{er} Vice-Président de lancer la procédure de consultation (marché sur appel d'offres ouverts, à lots séparés et à bons de commande). Il a autorisé la signature des marchés avec la ou les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres et, en cas d'appel d'offres infructueux, il autorise le lancement d'une procédure de marché négocié.

Il a également approuvé l'avenant n°1 Eco Folio au Contrat de Reprise de Collecte Sélective « papiers Recyclables des Ménages » à intervenir avec la Société UPM-Kymmene France à Grand Couronne (76) et autorisé le président ou le 1^{er} Vice-Président à le signer.

Un accord de principe est émis quant à la participation de la Communauté de Communes, à la réalisation d'une réserve d'eau sur la Zone Artisanale « Le Paradis » à Pellevoisin, notamment pour l'extension de l'entreprise CAMAIL, et ce, à hauteur de 1/3 des dépenses, les 2/3 restants étant répartis entre la Commune de Pellevoisin et l'entreprise CAMAIL.

Super petit repas entre voisins

Ça s'est passé un dimanche, (14 septembre 2008) un dimanche, au bord de l'eau (Etang de la Biche)...

Difficile de délimiter un périmètre entre voisins lorsque l'on habite la campagne ! Mais rien n'est impossible ... et presque tous les habitants des environs de la Blanchardière se sont réunis pour un pique-nique. Même le soleil était au rendez-vous ! Et quelle ambiance ! Tout le monde s'est bien promis de se retrouver l'année prochaine.

Bonne idée... A VOUS D' EN FAIRE DE MÊME !

Mme Ghyslaine MOREAU.



FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES

Les 24, 25 et 26 octobre 2008, le Comité Régional du Sport Automobile, en qualité d'organisateur administratif et technique, et le Rallye de l'Indre Organisation (R.I.O.) sont chargés par la Fédération Française de Sport Automobile, d'organiser la Finale de la Coupe de France des Rallyes, épreuve ouverte aux meilleurs pilotes amateurs et aux pilotes semi-professionnels.

180 pilotes se sont qualifiés pour cette épreuve et s'affronteront sur 12 épreuves chronométrées pour une longueur totale de 117,200 Km.

Les épreuves spéciales sont : → 1^{ère} étape (24 octobre)

ES1 Buzançais - Saint Genou	6,250 Km
ES2 Bouges le Château - Bretagne	4,400 Km
ES3 Zone de Déols - Aéroport	2,300 Km

→ 2^{ème} étape (25 octobre)

ES 4 - 7 et 10 Buzançais - Saint Genou	6,250 Km
ES 5 - 8 et 11 Pellevoisin -Heugnes	11,800 Km
ES 6 - 9 et 12 Langé- Vicq - Veuil - Valençay	16,700 Km

■ En ce qui concerne la spéciale Pellevoisin - Heugnes (voir plan annexe), elle se déroulera le **samedi 25 octobre** à 3 reprises :

- ▶ 1^{er} passage des concurrents entre 10 h 45 et 13 h 30
- ▶ 2^{ème} passage entre 15 h 15 et 17 h 30
- ▶ 3^{ème} passage entre 19 h 30 et 22 h

■ La durée du passage est en fonction du nombre de pilotes restant en course. Auparavant, chaque passage est précédé par les voitures d'encadrement (une heure avant environ)

■ Pour le public, 4 accès au circuit ont été prévus par les organisateurs :

- ▶ la Butte (par Villegouin)
- ▶ le Marchais de la Butte (par le Gardon Frit)
- ▶ la Boulinière (par Heugnes)
- ▶ le Carroir (par Heugnes).



■ Les associations locales organisent buvettes et sandwicheries sur les sites de la Butte, la Boulinière et le Carroir.

■ **LE CIRCUIT SERA FERME ENTRE 8 H 30 et 23 H.**

Les reconnaissances officielles du circuit par les pilotes sont limitées à 3 passages par épreuve sportive. Elles se font sur route ouverte (respect des limitations de vitesse et de la signalisation) et sur deux séances :

- ▶ le samedi 18 octobre de 9 h à 20 h
 - ▶ le dimanche 19 octobre de 9 h à 20 h
- puis
- ▶ le mercredi 22 octobre de 9 h à 20 h
 - ▶ le jeudi 23 octobre de 9 h à 12 h.

PRUDENCE SI VOUS VOUS RENDEZ SUR LE CIRCUIT !

Association des Parents d'Elèves du RPI Heugnes / Pellevoisin

Un atelier théâtre est proposé pour les enfants et adolescents au foyer rural de Pellevoisin. Il est animé par Madame Fanny BEUNZA et une représentation de fin d'année est fixée au samedi 6 juin 2009. Les cours pour les enfants à partir de 5 ans et les adolescents ont lieu les vendredis de 18 h 30 à 20 h 15. Le tarif est de 150 € par enfant et le règlement s'effectue à partir du 3^{ème} cours. Pour tous renseignements, contacter Mme Fanny BEUNZA au 02 54 39 09 33 ou Mme Noëlle CUGNIERE au 02 54 39 02 57.

Assainissement

Comme vous l'avez constaté, les travaux ont démarré. Le chemin d'accès à la station d'épuration a été ouvert (face au cimetière) et un passage provisoire du Nahon a été réalisé dans l'attente de la réception du pont définitif. La station se compose de deux bacs de décantation où des roseaux seront plantés.

Le site ayant des rideaux d'arbres existants de tous côtés, aucune gêne visuelle n'existera à terme. Les deux bacs sont en construction. La municipalité remercie la famille DEBRAIS - BONNIN pour son autorisation de passage dans leur terrain (en sous-sol) de la canalisation de raccordement du réseau à la station.

Le réseau :

Les deux tranches (ferme et conditionnelle, présentées dans le carillon précédent) vont être réalisées en même temps. Veuillez accepter nos excuses pour la gêne sonore et les problèmes de circulation occasionnés pendant la durée des travaux.

Rappel : du pont aux logements OPAC

Le tour de la place Saint Martin

De la Mairie à l'angle de la route d'Ecueillé et de la route de la Basse Berthonnière.

Les habitants concernés pourront se raccorder dès le début 2009. Les branchements sont situés sur le domaine public, au plus simple pour les raccordements privés. Les modifications intérieures, des habitations jusqu'aux regards d'accès publics, sont à la charge des propriétaires. Vous avez donc le choix de l'entreprise qui fera les travaux chez vous. Nous vous encourageons à faire faire des devis dès maintenant.

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter la mairie :

Madame Sophie GUERIN le lundi de 11 h à 12 h et Monsieur Bernard GARNIER le jeudi et le samedi de 11 h à 12 h.

Calendrier des manifestations des Associations de Heugnes

Samedi 1^{er} novembre 2008 : Dîner dansant de l'Association Sportive de Heugnes à Palluau-sur-Indre.
Inscription à l'Auberge de Heugnes.

Mardi 11 novembre 2008 : Loto du Comité des Fêtes à la Maison des Associations

Dimanche 7 décembre 2008 : Concours de belote des Amis du Jeudi à la Maison des Associations

Samedi 13 décembre 2008 : Repas de Sainte Barbe à l'Auberge de Heugnes

Vendredi 19 décembre 2008 : Colis de Noël porté aux personnes âgées de 70 ans et plus

Samedi 27 décembre 2008 : Vœux de Monsieur le Maire, à la Maison des Associations, et à 17 h 30

Dimanche 11 janvier 2009 : Loto de l'Amicale des Parents d'Elèves à la Maison des Associations.

Calendrier des rencontres de Football

4^{ème}
division



5^{ème}
division

Equipes	Dates des matchs aller	Dates des matchs retour
Heugnes - Villegouin	le 26 Octobre 2008	le 15 mars 2009
Buxeuil - Heugnes	le 9 novembre 2008	le 22 mars 2009
Heugnes - Chabris	le 16 novembre 2008	le 5 avril 2009
Anjouin - Heugnes	le 30 novembre 2008	le 19 avril 2009
Heugnes - Villentrois	le 7 décembre 2008	le 26 avril 2009
Valençay - Heugnes	le 14 décembre 2008	le 3 mai 2009
Heugnes - Luçay le Mâle	le 18 janvier 2009	le 10 mai 2009
Villegongis - Heugnes	le 1er février 2009	le 24 mai 2009

Equipes	Dates des matchs aller	Dates des matchs retour
Faverolles - Heugnes	le 26 Octobre 2008	le 15 mars 2009
Heugnes - La Vernelle	le 9 novembre 2008	le 22 mars 2009
Lye - Heugnes	le 16 novembre 2008	le 5 avril 2009
Heugnes - Ecueillé	le 30 novembre 2008	le 19 avril 2009
Bouges - Heugnes	le 7 décembre 2008	le 26 avril 2009
Heugnes - Moulin/Céphon	le 14 décembre 2008	le 3 mai 2009
Rouvres - Heugnes	le 18 janvier 2009	le 10 mai 2009
Heugnes - Liniez	le 1er février 2009	le 24 mai 2009

« A l'heure actuelle, le club compte 65 licenciés toutes catégories confondues.

Le début de saison n'est pas très concluant, en particulier en senior. J'espère que les équipes vont réagir très rapidement».

Le Président, BONNEAU Jean-Claude

INFO PRATIQUE SANTE

Ces deux informations ont eu l'aval de notre médecin local et ont été communiquées au CPI de Heugnes

Téléphone portable en cas d'urgence : « ICE »

Les ambulanciers ont remarqué que, très souvent, lors d'accidents de la route, les blessés ont un téléphone portable sur eux. Toutefois, lors des interventions, ils ne savent jamais qui contacter parmi tous les numéros du répertoire. Les ambulanciers ont donc lancé l'idée que chacun d'entre nous rentre dans son propre répertoire la personne à prévenir en cas d'urgence sous le même pseudonyme.

Ce pseudonyme international est « ICE » (In Case of Emergency - en cas d'urgence). C'est sous ce nom qu'il faut entrer le numéro de la personne à contacter, utilisable par les ambulanciers, les policiers, les pompiers ou les premiers secours.

Lorsque plusieurs personnes doivent être prévenues, ou que la première personne est absente, on peut utiliser : ICE 1, ICE 2, ICE 3...

Pour vous, vos enfants, vos petits enfants, vos amis, c'est facile à faire, cela ne coûte rien et simplifie la recherche des personnes à prévenir en cas d'urgence.



Accident Vasculaire Cérébral : « AVC »

Prenez quelques minutes pour lire ceci et peut-être sauver une vie en contribuant à faire connaître le danger que représente l'Accident Vasculaire Cérébral.

Lors d'un barbecue, Julie trébuche et fait une chute. Elle affirme aux autres invités qu'elle va bien et qu'elle s'est, par inattention, accrochée les pieds. Ses amis l'aident à s'asseoir et lui apportent une nouvelle assiette. Même si elle a l'air un peu bizarre, Julie profite joyeusement du reste de l'après-midi. Plus tard, le mari de Julie téléphone à tous leurs amis pour dire que sa femme a été transportée à l'hôpital... Julie meurt à 18 h. Elle avait eu un Accident Vasculaire Cérébral lors du barbecue. Si les personnes présentes avaient été en mesure d'identifier les signes d'un tel accident, Julie aurait peut-être pu être sauvée.

En neurologie, les victimes d'un AVC doivent être vues dans les trois heures pour renverser les effets dramatiques de la crise. Le plus difficile est que l'AVC soit identifié, diagnostiqué et que le patient soit vu en moins de trois heures par un médecin.

Pour reconnaître les symptômes d'un AVC, il faut poser trois questions très simples à la victime :

- 1- lui demander de SOURIRE
- 2- lui demander de LEVER LES BRAS
- 3- lui demander de PRONONCER UNE PHRASE TRES SIMPLE (par exemple : le soleil est magnifique aujourd'hui)

Si elle a de la difficulté à exécuter l'une de ces tâches, appelez le 15 et décrivez les symptômes au répartiteur.

INFO PRATIQUE POUR DE BONNES RELATIONS ENTRE VOISINS

Les plantations - les règles en vigueur

Article 671 du Code Civil : « Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements... »

...Les arbres, arbustes de toute espèce peuvent être plantés en espaliers de chaque côté d'un mur séparatif sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance mais ils ne pourront dépasser la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers. »

Article 672 du Code Civil : « Le voisin peut exiger que les arbres plantés à distance moindre que la distance légale soient arrachés ou réduits. Le voisin ne peut les remplacer qu'en observant les distances légales. »

Article 673 du Code Civil : « Celui sur la propriété duquel avancent les branches peut contraindre le voisin à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent. »

- Un arbuste inférieur à 2 mètres doit être planté à une distance de 0,50 m minimum de la limite séparative.
- Un arbre supérieur à 2 mètres doit être planté à une distance de 2 mètres.
- Le propriétaire a obligation de couper les branches qui franchissent son terrain.
- Le propriétaire d'un arbre qui tombe chez le voisin doit assumer les dégâts.
- Les fruits de l'arbre du voisin ne vous appartiennent que lorsqu'ils sont tombés naturellement sur votre terrain.

FÊTE DU 15 AOÛT 2008

Cette année, la fête du 15 août a vu renaître des attractions telles que les grosses têtes refaites et réparées avec beaucoup de soin et de goût par Fanny Beunza.

Le char « surprise » a permis de faire participer un grand nombre de Heugnois vêtus de costumes traditionnels du Berry. Ce char a remporté un vif succès...

Merci au comité des fêtes pour ce travail de qualité qui fait de notre commune, un endroit de visite incontournable au mois d'août.



DARC EN PAYS



La municipalité remercie Karine Dubois et Serge Pinault du Contrat de Pays du Boischaud Nord et toutes les personnes ayant participé à la réussite de ce spectacle, pour leur aide à l'obtention du Festival « Darc en Pays » à Heugnes.

Des musiciens de qualité ont enthousiasmé le public.

Cette représentation a permis de faire le lien entre le passage des chars de jour et la cavalcade et les animations de nuit.

Société Communale des Chasseurs de Heugnes



La Société Communale de Heugnes, présidée par Mr Alain PERRAGUIN, a tenu son assemblée générale le dimanche 31 août 2008. 21 sociétaires sur 33 étaient présents.

Les rapports d'activité et financier présentés par le trésorier montrent un solde déficitaire par rapport à 2007. Ils ont été approuvés à l'unanimité.

Depuis quatre ans la chasse aux faisans est interdite sur la commune mais, cette année, le tir des coqs sera autorisé les dimanches 23 et 30 novembre ainsi que le 7 décembre 2008. Chaque sociétaire sera autorisé à prélever un seul faisau.

Les cartes d'invités seront distribuées par Messieurs PERRAGUIN Alain, TOZZINI Denis, GUILPAIN Joël et LAY Francis.

Après renouvellement de la moitié de ses membres, le bureau est composé comme suit :

Président : Alain PERRAGUIN ; 1^{er} Vice-Président : Denis TOZZINI ; 2^{ème} Vice-Président : Joël GUILPAIN ; Secrétaire : Michel GOILIER ; Secrétaire Adjoint : Roger BONTEMPS ; Trésorier : Ludovic LEBREUIL ; Trésorier Adjoint : Francis LAY.

Membres : Carole BESNARD, Daniel COUTY, Alain DESCHAMPS, Raymond GODART et Jean SELLIER

Commissaire aux comptes : Jean-Louis KANATCHIAN.

Horaires d'ouverture de la boulangerie :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi
de 7 h 30 à 12 h 30 et de 16 h 00 à 19 h 30
Dimanche de 7 h 30 à 13 h 00

Horaire du mini-bus pour la Médiathèque d'Ecueillé : Passage le 3^{ème} mercredi à 9 h 50 devant la mairie. Pour le retour, départ d'Ecueillé à 11 h 45

Melle clarisse PINEAU, Agent du Patrimoine, passera dans les mairies des communes ci-dessus, le dernier vendredi de chaque mois, reprendre ou déposer les ouvrages des personnes ne pouvant se déplacer et qui lui en auront fait la demande au préalable au 02.54.40.59.10

ETAT CIVIL : Mariage de Mademoiselle HAINAULT Emilie et Monsieur PICARD Jérémie le 9 août 2008.

COURSE CYCLISTE : Vainqueur en 1^{ère} catégorie : BOIRE Sébastien
Vainqueur en 2^{ème} catégorie : CNAEPKENS Morthar

TELETHON : les Maudits Cuits passeront sur notre commune le samedi 6 décembre 2008 vers 8 h 30.



15 AOUT 2008
ET
SA 64^{ème} CAVALCADE



Repas des voisins à l'Étang de la Biche



ES 5 - 8 - 11 PELLEVOISIN / HEUGNES 12,400 Km

Samedi 25 octobre 2008

ES 5 : 10h46

ES 8 : 15h10

ES 11 : 19h34

